

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2008/2186(DEC)

30.1.2009

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

sur la décharge concernant l'exécution du budget général de l'Union
européenne pour l'exercice 2007
(SEC(2008)2359 – C6-0415/2008 – 2008/2186(DEC))

Section III - Commission

Rapporteure pour avis: Bárbara Dührkop Dührkop

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. prend acte du faible taux d'utilisation des crédits de paiement du budget de l'espace de liberté, de sécurité et de justice par rapport à 2006 (60,41% en 2007 et 86,6% en 2006); est conscient que cette situation est également due à l'adoption en mai et juin 2007 des fonds inclus dans le cadre de solidarité et de gestion des flux migratoires et à des retards dans la mise en oeuvre d'autres programmes spécifiques (par ex.: programmes relatifs à la justice civile ainsi qu'à la prévention de la consommation de drogue et à l'information du public); souligne la diminution relative du taux d'utilisation des crédits d'engagement par rapport à 2006 (90,29% contre 94,47% en 2006); invite la direction générale Justice, liberté et sécurité à s'efforcer de maximiser le taux d'utilisation des crédits d'engagement et de paiement en 2008;
2. observe que, selon l'évaluation de la Cour des Comptes, les contrôles de surveillance effectués par la Commission concernant le Fonds européen pour les réfugiés II ne sont pas totalement efficaces; prend dûment acte des réponses de la Commission à cet égard;
3. regrette que les descriptions des systèmes de contrôle et de surveillance des États membres concernant le Fonds pour les frontières extérieures (FFE) n'aient été fournies à la Commission qu'au cours du dernier trimestre 2007, ce qui a empêché la Commission d'évaluer les systèmes des États membres pour la fin de l'année 2007.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	29.1.2009
Résultat du vote final	+: 27 -: 3 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Mihael Brejc, Kathalijne Maria Buitenweg, Maddalena Calia, Michael Cashman, Carlos Coelho, Gérard Deprez, Bárbara Dührkop Dührkop, Armando França, Kinga Gál, Jeanine Hennis-Plasschaert, Ewa Klamt, Magda Kósáné Kovács, Stavros Lambrinidis, Henrik Lax, Claude Moraes, Javier Moreno Sánchez, Martine Roure, Inger Segelström, Csaba Sógor, Vladimir Urutchev, Tatjana Ždanoka
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Edit Bauer, Marco Cappato, Koenraad Dillen, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Marian-Jean Marinescu, Antonio Masip Hidalgo, Eva-Britt Svensson, Adina-Ioana Vălean, Johannes Voggenhuber